

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 5 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, en date du 5 Mars 2024 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 27/02/2024</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 20</i>
	<i>Votants : 20 plus 2 procurations</i>

<p>Présents :</p> <p>Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, LE QUILLEC, MATHIERE, MATHIEU, PARAYRE, RECHE, SABEL, SAURAT, SAURT,</p> <p>Messieurs LALABARDE, ARNAL, BARRES, CAUMON, LAGARD, LAPEZE, MEYNEN, MURET, ROUX,</p> <p>Absents/excusés ayant donné procuration :</p> <p>M. LAPLANCHE à Mme SAURT</p> <p>M. DOCHE à Mme SABEL</p> <p>Absent : M. BARRAU</p> <p>Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Jocelyne</p>
--

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Vente de terrains
- Numérotation des voies
- Indemnité des élus
- Questions diverses

DELIBERATIONS

VOTE APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

OBSERVATIONS :

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT - LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LE QUILLEC - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- **N° 1 : Vente de terrains : (parties de chemins ruraux)**

Monsieur le Maire explique que suite à l'avis favorable de l'enquête publique M. CROW et Mme WOOD ont fait la demande d'acquérir deux parcelles au lieudit « Lamote » numéro C986 de 123 m2 et C988 de 167 m2 pour un montant de 290 €. Une servitude sera constituée au profit des propriétaires des parcelles C859 et C985. Les frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LE QUILLEC - MATHIEU – MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- **N° 2 : Vente de terrains : parties de chemins ruraux)**

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. FULLER et Mme SCHOON d'acquérir une parcelle terrain cadastrée sous la section C 987 d'une surface de 319 m2 pour un montant de 319€. Cette demande doit être conditionnée à la constitution d'une servitude au profit des propriétaires des parcelles C 859 et 985. Les frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LE QUILLEC - MATHIEU – MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

-
-

- **N° 3 : Numérotation des voies :**

Monsieur le Maire expose que, en fonction des nouvelles constructions sur la Commune, il convient de leur attribuer un numéro d'adresse postale.

DEBAT

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LE QUILLEC - MATHIEU – MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- **N° 4 : Indemnité des Elus :**

Monsieur le Maire expose que Mme SAURT Dominique sera nommée au 01.04.2024, Conseillère Municipale déléguée et percevra une indemnité en fonction des compétences qui lui seront attribuées (Prévention santé au travail. Document unique, site internet, manifestations).

Monsieur le Maire explique que la loi sur les indemnités des élus va être modifiée prochainement. Il propose par la même occasion une augmentation des indemnités des autres élus et précise que ces indemnités devront être prises entièrement.

DEBATS

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - LE QUILLEC - MATHIEU – MATHIERE - MEYNEN - MURET - PARAYRE - RECHE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

QUESTIONS DIVERSES

UTILISATION DE LA SALLE DES AINES

A l'heure actuelle cette salle est utilisée sans convention de mise à disposition ni d'autorisation. La Présidente du club des aînés, principale utilisatrice de cette salle ne connaît pas les autres utilisateurs.

En conséquence, la location de cette salle sera gérée comme toutes les salles communales, selon un planning tenu par le secrétariat.

Une convention d'utilisation sera établie avec tous les organisateurs.

Le tarif de 5€ de l'heure correspondant aux frais de chauffage sera appliqué pendant la période hivernale. Une délibération sera prise prochainement.

SALLE DES FETES

Le montant des travaux est beaucoup trop élevé. On ne peut pas tout faire et il va falloir réduire à l'essentiel pour arriver au maximum à 1 million €. Notre AMO M. RAUTUREAU a le cahier des charges.

Mme SAURT évoque la possibilité de faire une journée sur Terre de Jeu 2024 (voir avec M. ARNAL)

Prévoir une boîte à clef pour sécuriser l'Eglise de VALPRIONDE.

Plus de questions

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h 05

Le Maire, Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance Jocelyne MATHIEU



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jocelyne Mathieu', written over a horizontal line.

REUNION DE TRAVAIL

- Monsieur le Maire expose qu'il n'est pas nécessaire cette année d'emprunter pour porter les projets
- Stade : on finalise sur cet exercice. Devis en attente.
- Pont à Manguet : il est d'intérêt communautaire mais comme il est sous dimensionné il provoque des inondations. Il paraît donc essentiel de le refaire : coût 30000€ environ. L'éclairage sera également refait.
- Eglise de Valprionde : les travaux vont commencer. L'entreprise CATARINO sera en charge de poser l'échafaudage à la place de l'Entreprise Roques.
- Demain matin 6 mars 2024 : Monsieur GUARDIA vient examiner notre budget.
- Des ventes d'immeubles et de terrains se feront cette année mais il n'est pas possible de les inscrire au budget avant la réception des fonds.
- Question de M. MEYNEN sur l'acquisition de la maison pour les chasseurs : elle sera mise au budget de cette année.
- DGF : les bases ont augmenté mais on ne les connaît pas encore.
- Question de M. MURET concernant l'arrosage du stade : s'il n'y a pas d'eau on ne pourra pas refaire la pelouse. Il a contacté M. MONTAGNAC pour voir s'il lui serait possible de faire une partie des travaux ce qui réduirait leur coût. Il faudrait garder l'intervention d'un professionnel pour les finitions.

Plus de questions. La séance est levée à 21 h 30